

[Français]

RADIO-CANADA**A PROPOS DU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION LIBÉRALE DU QUÉBEC**

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable secrétaire d'État. L'honorable ministre pourrait-elle nous dire si elle a reçu des protestations de la part de l'ancien premier ministre du Québec, l'honorable Jean Lesage, relativement à la manière dont la Société Radio-Canada se serait comportée à l'occasion du congrès de la fédération libérale du Québec?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Non, monsieur l'Orateur.

[Traduction]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE**LE MEURTRE ET L'APPLICATION DU CODE PÉNAL**

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question que je destinais au solliciteur général. J'aborde un point sensible. Vu qu'un policier a été tué et qu'un autre a été gravement blessé dans l'exercice de leurs fonctions, le premier ministre voudrait-il nous assurer que le jugement des tribunaux dans ces cas sera rendu en conformité des dispositions du Code criminel visant les agents de police?

LES TRANSPORTS**LE MAINTIEN DES TAUX MOINS ÉLEVÉS DANS LES PORTS CANADIENS**

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État, afin de lui permettre de participer à ces questions fascinantes cet après-midi. Comme le Jour des ports de l'Atlantique tombe la semaine prochaine, le ministre d'État ou le ministre des Transports pourrait-il obtenir des chemins de fer des assurances publiques que la politique à long terme visant les taux moins élevés dans les ports canadiens, contrairement aux ports étrangers, sera continuée sous la nouvelle loi visant les chemins de fer?

L'hon. John N. Turner (ministre d'État): Je m'occuperai de cette question, monsieur l'Orateur.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE**PICTOU (N.-É.)—LES INSTANCES DE L'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS**

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. Russell MacEwan (Pictou): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre qui pourra la tenir pour préavis. Je voudrais lui demander s'il a reçu de l'Association des consommateurs du comté de Pictou une communication portant sur le coût de la vie élevé au Canada. Dans le cas de l'affirmative, quelles mesures le gouvernement entend-il prendre dans ce domaine très important?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis sûr que le premier ministre a déjà noté ces instances.

LA LOI SUR LES BANQUES ET LA LOI SUR LES BANQUES D'ÉPARGNE DE QUÉBEC**MESURE VISANT À PROLONGER LES CHARTES DES BANQUES**

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances) propose la 2^e lecture du bill n° S-53 visant à modifier la loi sur les banques et la loi sur les banques d'épargne de Québec.

—Monsieur l'Orateur, comme les députés le savent, ce projet de loi vise à prolonger les chartes des banques après le 30 novembre 1966, date actuelle d'expiration. Le comité des finances, du commerce et des questions économiques de la Chambre a recommandé que les chartes soient prolongées jusqu'au 1^{er} avril afin de permettre au comité, à la Chambre et au Sénat de faire le nécessaire au sujet des modifications proposées à la loi sur les banques et à la loi sur les banques d'épargne de Québec. Avant que la recommandation du comité ait été reçue, le bill à l'étude avait été présenté au Sénat et approuvé tel quel.

Les objectifs du bill se rapprochent des recommandations du comité mais il est rédigé comme les projets de loi antérieurs visant à étendre la loi sur les banques et la loi sur les banques d'épargne de Québec. Pourvu que le Parlement ne siège pas plus de 20 jours durant le mois de décembre—et le premier ministre (M. Pearson) m'a donné l'assurance que le gouvernement n'avait pas l'intention de demander à la Chambre de siéger plus de 20 jours en décembre—il disposera encore de 60 jours de séance en 1967 pour s'occuper de la loi sur les banques, ce qui devrait nous mener à peu près au 1^{er} avril.

J'admets d'avance avec les députés que le bill dont nous sommes saisis aurait pu être rédigé beaucoup plus simplement et atteindre quand même le but visé. J'assume l'entière responsabilité d'avoir fait passer la coutume